Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontain

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

L'an deux-mille vingt et un et le quatorze du mois de décembre à 20 heures, le conseil syndical des eaux de Froidefontaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christian HERARD.

Présents (15) : Jean-Pierre VERMOT, Christian BRAND, Michel GLARDON, Jean-François LEGRAND, Yoan MASSENOT, Stéphane GUILLEMIN, Christian MAGRIN, Christian HERARD, Bernard LOIGET, Pascal BOURDENET, Daniel FAIVRE, Hugues HENNEQUIN, Gérard BERNARDIN, Nicolas PERRIN, Sylvain PEPIOT.

Excusé avec pouvoir : Denis BOITEUX pouvoir à Sylvain PEPIOT.

Excusé : Jean-Marie CARTIER.

Absents : Marie-Thérèse ROY, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Fréderic SIMON.

Secrétaire de séance : Yoan MASSENOT.

1 – Validation du compte-rendu de la précédente réunion

Le conseil syndical est appelé à approuver le compte-rendu du conseil syndical du 9 novembre 2021.
Le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil syndical du 9 novembre 2021.

2 – Orientations budgétaires : Prix de l'eau 2022 – Prix de l'eau vendue en camion-citerne

- Prix de l'eau 2022 :

M. le Président rappelle que le prix de l'eau n'a pas été augmenté depuis 2 ans.

Investissements en cours :
- Deux dossiers de subventions validés par le Conseil Départemental, cela représente 14 000 €.
- Le prêt contracté sera débloqué début d'année 2022.
- Une rencontre est prévue début 2022 avec le Président du SIE de la Haute-Loue afin de redéfinir les termes de la convention de vente d'eau avec les nouveaux investissements.

Plusieurs prêts arrivent à échéance ces prochaines années dont le prêt du projet Froidefontaine.

Un constat a été fait sur l'augmentation des coûts des matières premières comme la fonte ou le PEHD et également le carburant.

Les volumes vendus aux abonnés, 200 391 m^3, sont en légères baisse par rapport à 2020, soit -2,5 %.

Monsieur le Président propose une augmentation de 2,5% sur le prix de l'eau. Les recettes supplémentaires attendues sont de l'ordre de 8800 €.

Pour 2022, le montant de la redevance pollution domestique ne change pas.

Tarif de l'eau proposé :

- Prix de la redevance eau
  De 0 à 500 m³ : 1,83 € HT/m³
  De 501 à 1 000 m³ : 1,55 € HT/m³
  Supérieur à 1 000 m³ : 1,37 € HT/m³

- Redevances Agence de l'Eau :
  Prélèvement sur la ressource en eau : 0,10 € HT/m³
  Redevance pollution domestique : 0,28 € HT/m³

- Redevance réseau : 72 € HT/an par compteur

La facturation sera établie deux fois par an.

Une hausse de 2,5%, ce qui correspond à 0,04 €/m³.

Monsieur LEGRAND demande pourquoi ne pas augmenter chaque année le prix de l'eau ?
Monsieur le Président lui indique que les années passées, les recettes étaient élevées, du fait d'un volume vendu élevé donc les recettes étaient présentes.

Le conseil syndical approuve par 14 voix POUR, l'augmentation du prix de l'eau, applicable au 1er janvier 2022.

- Prix de l'eau vendue en camion-citerne :

Monsieur le Président rappelle que chaque année, des camion-citerne viennent au syndicat pour alimenter les communes en manque d'eau. Malgré la météo de cette année, quelques camions sont venus au syndicat.

Afin d'être cohérent avec l'augmentation du prix de l'eau pour les abonnés, Monsieur le Président propose :
- Part variable : 1,83 €/m³
- Redevance Agence de l'Eau : 0,10 €/m³

Le conseil syndical approuve par 14 voix POUR, l'augmentation du prix de l'eau vendue en camion-citerne, applicable au 1er janvier 2022.

Sylvain PEPIOT arrivé à 20h05.

3 – Validation du contrat accord-cadre avec la société MMICRO

Monsieur le Président informe que le syndicat confie la maintenance de ses postes informatique à la société MMICRO depuis 2018.

La société prévoit un contrat accord-cadre avec le syndicat sur la durée 2022-2024 comprenant :
- Une infogérance avancée : maintenance préventive automatisée et quotidienne, une analyse des alertes générées, gestion du parc informatique, gestion de la sécurité.
- Sauvegardes externalisées.

- Configuration matérielle.

Le conseil syndical valide à 16 voix pour :
- ACCEPTE le contrat accord cadre de l'entreprise MMICRO
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision.

4 – Cession de matériels

M. le Président informe que le nouveau camion-benne devrait arriver prochainement. Une reprise a déjà été proposé (mais pas validé par le syndicat) par le garage, à hauteur de 2000 €. Il rappelle également que le camion-benne actuel appartient à hauteur de 1/5ème à la CC Pays de Sancey-Belleherbe.

Monsieur le Président informe que du matériel est stocké actuellement dans les locaux du syndicat. De plus, avec les travaux de renouvellement de l'usine de traitement, du matériel, encore en état, sera récupéré.

Monsieur BRAND indique que plusieurs communes de la CCPSB sont en demande d'éventuels matériels que le syndicat possède.

Monsieur le Président propose que le service technique établisse une liste de ce matériel avec ses principales caractéristiques et soit envoyée aux communes de la CCPSB.
Ensuite, dans un deuxième temps, ce matériel pourrait être mis aux enchères dans le but de resservir.

Le conseil syndical valide à 16 voix pour :
- AUTORISE M. le Président à faire la démarche auprès des communes intéressées.
- AUTORISE M. le Président à faire les démarches pour procéder à la vente du matériel.
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision et rendra compte lors du prochain conseil syndical.

5 – Achat de terrains à la commune de Belleherbe : parcelles de la station de traitement à Ebey et surpresseur Sur la Roche

Monsieur le Président informe qu'il souhaite finaliser la vente des terrains entrepris en 2008 avec la commune de Belleherbe. Un courrier a été envoyé à la commune de Belleherbe afin de délibérer à nouveau.

Le conseil municipal a décidé de céder :
- La parcelle cadastrée C n°196 lieu-dit le Crêt de la Roche, d'une superficie de 2 ares 39 ca.
- La parcelle C n°194 lieu-dit bois des Genévriers d'une superficie de 77 ares 77 ca.

Soit une superficie de 80 ares 16 ca.

La commune de Belleherbe demande qu'une servitude réelle et perpétuelle de passage au profit de la commune soit concédée par le SIE de Froidefontaine.

Le conseil municipal de la commune de Belleherbe a délibéré et accepte de vendre les terrains au SIE de Froidefontaine à l'euro symbolique.

Le conseil syndical valide à 16 voix pour :
- Accepte d'acheter à la commune de Belleherbe la superficie de
- Accepte la demande de servitude de passage
- Accepte le prix de vente à l'euro symbolique
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à cet achat.

6 – Source de Froidefontaine : Etude ressource stratégique, Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

➢ Etude ressource stratégique :

Monsieur le Président rappelle que ce sujet a été évoqué lors du précédent conseil syndical. Le SMIX Doubs Dessoubre travaille avec le syndicat afin d'intégrer dans le contrat de territoire cette étude. Ce contrat avec l'Agence de l'Eau RMC aura une durée de 3 ans et sera signé début 2022.

Le financement de cette étude sera inscrit dans le contrat de territoire de cette façon :
- 70 % de subvention de l'Agence de l'Eau
- 10 % de subvention du PNR Doubs Horloger
- 20 % d'auto-financement

Cette étude sera étalée sur les 3 années du contrat.

Actuellement, nous avons un devis qui doit être retravaillé. Le syndicat prévoit également de consulter d'autres cabinets.

➢ Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux :

La mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) aura pour objectif d'améliorer et prévenir la sécurité sanitaire du territoire. Cette démarche relève de la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau (PRPDE) afin de fiabiliser la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population.

Le PGSSE consiste en un ensemble d'actions, dont une étude de dangers, conduisant à la définition d'un plan d'actions adapté se déclinant sur l'ensemble du système de production et de distribution d'eau, de la ressource en eau au robinet du consommateur, et s'inscrivant dans le temps.

La mise en place de ce PGSSE sur le territoire du Pays de Sancey – Belleherbe aura plusieurs objectifs à savoir :
- Identifier les dangers actuels et potentiels des ouvrages,
- Evaluer le risque des dangers,
- Quantifier la vulnérabilité des unités fonctionnelles,
- Mettre en place un plan d'actions et de surveillance pour assurer une gestion durable de la production et de la distribution d'eau.

Les objectifs de cette étude suivent la méthode élaborée et décrite en 2021 par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) dans son rapport intitulé « Initier, mettre en place, faire vivre un PGSSE ».

La mise en place de Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire pour les Eaux Potables, est initiée et soutenue par de nombreux textes à l'échelle mondiale, Européenne ou nationale.

La CCPSB prévoit de faire un avenant au marché public sur l'élaboration des schémas d'alimentation en eau potable pour inclure l'étude des PGSSE pour chaque gestionnaire d'eau potable.

Le but d'élaborer le PGSSE maintenant est que le cabinet réalisant l'étude des schémas d'alimentation en eau potable est sur place, a déjà réalisé les visites sur le terrain et connait les installations existantes.

Le syndicat prendra en charge le PGSSE sur l'ensemble de son territoire, soit les 10 communes.

Le financement du PGSSE sera identique au Schéma d'Alimentation en eau potable soit :

- 50 % de subvention de l'Agence de l'Eau
- 30 % de subvention du Département du Doubs
- 20 % d'auto-financement

Pour information, le devis reçu du Cabinet ARTELIA est à hauteur de 3 750 € HT déduction des subventions faite, soit un reste à charge au SIE de Froidefontaine, qui représente 10 communes de la CCPSB, de 1 481 € HT.

Le conseil syndical valide a 16 voix pour :

- ACCEPTE d'inclure le PGSSE dans cette étude.
- VALIDE le principe de faire un avenant à la convention de groupement de commande pour le schéma d'alimentation en eau potable.
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision.

7 – Affaires diverses

➢ Avancement des travaux

Lot 1 :

Les travaux du SKID 1 sont terminés. Nous attendons le rapport de l'analyse d'eau qui sera réalisée le 15 décembre 2021 afin de pouvoir mettre en production.
Les travaux vont redémarrer tout début 2022 pour les travaux du SKID 2.

Une visite sera proposée à la fin des travaux aux élus du syndicat.

Lot n°2 :

Les travaux sur le réseau sont quasiment terminés, reste certains secteurs à contrôler.
Pour la supervision, la mise en route sera effective lors de la mise en route du SKID 2.

Lot n°3 :

Les travaux sont terminés. Il reste des pièces à installer à la station. Une pré-réception a eu lieu le 25 novembre 2021.

➢ Adhésion au groupement de commande du SYDED – achat d'énergie

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a adhéré au groupement de commande avec le SYDED pour l'achat d'énergie. Le marché actuel perdure jusqu'au 31 décembre 2022.
Sur l'année 2021, un gain de 10% sur les factures d'électricité des contrats inférieur à 36 kVA a été réalisé.

Monsieur le Président informe que le syndicat va adhérer au prochain marché qui sera sur la période 2023 à 2025.

➢ Démission de M. MAGRIN au poste de 1er Vice-Président

Monsieur le Président fait lecture de la lettre reçue de M. MAGRIN qui souhaite arrêter la vice-présidence au syndicat mais souhaite rester délégué du syndicat, représentant la commune de Chamesey.

Fin de séance : 21h00

Le Président,
Christian HERARD

SIEF Eaux de Froidefontaine BELLEHERBE 25380